

SUIVI – DOSSIER VAL-D'OR

COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'APPQ tient à informer ses membres que des démarches sont en cours auprès du ministère de la Sécurité publique afin de circonscrire les paramètres d'une éventuelle commission d'enquête, laquelle devrait, selon nos informations, être décrétée mercredi prochain, le 21 décembre 2016.

Ces démarches de l'APPQ ont entre autres comme objectif que cette commission ne porte aucunement sur les allégations du dossier autochtone de Val-d'Or.

Il importe de souligner que nous tenons de source sûre qu'il n'est pas dans l'objectif de cette éventuelle commission d'enquête de se pencher sur les événements ou allégations du dossier autochtone de Val-d'Or.

En effet, la position du gouvernement serait de donner un mandat élargi afin d'étudier l'ensemble des services gouvernementaux offerts auprès de ces communautés afin de tenter d'apporter des pistes de solution à ce qui semble être davantage un problème de société que de police, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois.

Tel qu'il appert de l'extrait suivant du communiqué de presse de l'APPQ sur le sujet :

« L'APPQ tient de source sûre que l'intention du gouvernement du Québec serait davantage de confier à une commission d'enquête publique un mandat élargi dont l'objectif serait de s'attarder aux véritables problèmes des communautés autochtones. Pour ce faire, cette commission aurait le mandat de se pencher sur l'ensemble des services gouvernementaux offerts auprès de ces communautés, à savoir : la sécurité publique, la justice, les services correctionnels, la santé, les services sociaux et la Direction de la protection de la jeunesse, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois. »

Pour plus d'information quant au mandat éventuel de cette commission et à la position de votre Association, nous ne saurions trop insister afin que vous preniez connaissance du communiqué de presse émis en date de ce jour et joint au présent bulletin.

Par ailleurs, nous vous tiendrons informés de tout développement devant survenir quant aux travaux de cette commission d'enquête ainsi qu'à la nature véritable de son mandat, dès que celle-ci sera décrétée par le gouvernement du Québec.

Syndicalement vôtre,



Pierre Veilleux
Président



Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Une éventuelle commission d'enquête publique du gouvernement Couillard ne doit pas être le procès de la police de Val-d'Or » – Pierre Veilleux

Sainte-Julie, le 16 décembre 2016 - L'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ) tient à réagir à une nouvelle circulant dans certains médias à l'effet que le gouvernement du Québec s'apprêterait à décréter une enquête publique sur les relations entre les membres de la communauté autochtone et les policiers de la Sûreté du Québec à Val-d'Or.

L'APPQ tient de source sûre que l'intention du gouvernement du Québec serait davantage de confier à une commission d'enquête publique un mandat élargi dont l'objectif serait de s'attarder aux véritables problèmes des communautés autochtones. Pour ce faire, cette commission aurait le mandat de se pencher sur l'ensemble des services gouvernementaux offerts auprès de ces communautés, à savoir : la sécurité publique, la justice, les services correctionnels, la santé, les services sociaux et la Direction de la protection de la jeunesse, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois.

Cette position du gouvernement n'est guère surprenante lorsque l'on considère les propos du premier ministre Couillard répétés à moult reprises, à l'effet qu'il ne saurait être question de refaire publiquement les enquêtes policières déjà effectuées à Val-d'Or et de remettre ainsi en question les décisions du DPCP rendues publiques récemment.

D'ailleurs, depuis le début de cette crise, le président de l'Association, M. Pierre Veilleux, soulevait dans un communiqué de presse du 26 octobre 2015 :

« Cette crise soulève avant tout un problème de société auprès des communautés autochtones qui vivent de grandes difficultés à l'échelle du pays. Il serait dommage que les policiers concernés ne deviennent que des boucs émissaires de problèmes qui surpassent largement leurs fonctions. »

Ainsi, l'Association considère que cet élargissement du mandat de l'éventuelle commission d'enquête est positive, en ce qu'elle serait davantage apte à se concentrer sur les différents problèmes sociaux présents dans ces communautés plutôt que de simplement faire un procès de la police à Val-d'Or sur la place publique, ce qui serait inacceptable et qui a, d'ailleurs, beaucoup trop perduré, d'insister, M. Veilleux.

« Il serait même très à propos de spécifier au décret que cette commission n'a pas le mandat de refaire les enquêtes policières sur les événements ou incidents allégués dans le dossier Val-d'Or, et ce, afin d'éviter la confusion des genres et que la commission ne se détourne ainsi de son utile mission », de conclure M. Veilleux.

Il va de soi que l'Association suivra de très près les travaux de cette commission dont le décret devrait être normalement adopté au prochain Conseil des ministres le 21 décembre prochain.

L'Association des policières et policiers provinciaux du Québec compte 5 400 membres.

-30-

Renseignements :
Laurent Arel, 514-823-8474
laurent.arel@gmail.com

Source :
Association des policières et policiers
provinciaux du Québec